

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'UFR DU LUNDI 19 JUIN 2017

Présents : MMES et MM ALBARRACIN, ALLEGRANZINI, BARRÈS, BOUSSSAADIA, BOUVIER, BRASSIER-RODRIGUES, FOURCHES, GAYRAUD, MATHIOS, MEGOZ, MIGINIAC, OUKALI, PATEL, PILET, ROMAN, ROUQUETTE, SINDA, SPITZL-DUPIC, TORRE.

Excusés : MME DAVID (procuration donnée à MME TORRE), M. GILBERT (procuration donnée à MME MIGINIAC).

M. DEL DUCA ouvre la séance à 8h15.

M. DEL DUCA soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 4 mai.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le prochain conseil aura lieu le 3 juillet à 9h15 dans la bibliothèque de l'UFR LACC. La validation des modalités de contrôle des connaissances sera à l'ordre du jour de ce conseil. La commission permanente se tiendra le vendredi 30 juin à 9 heures.

1. - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les modifications à apporter au texte sont les suivantes :

Article 1. - Les départements

Ces départements sont les suivants :

- Département d'études anglophones
- Département d'études germanophones
- Département d'études hispaniques et hispano-américaines (à confirmer)
- Département d'études italiennes
- Département d'études portugaises et brésiliennes
- Département d'études slaves
- Département d'information et communication
- Département de langues étrangères appliquées

Article 2.- Composition des départements

2.4 - Ajouter *une directrice*

2.6 - un représentant par année de mention et ou de parcours : enlever le *et*

Article 3.- Personnels BIATSS

3.2 - le/la (à ajouter) responsable administratif

M. DEL DUCA indique que le règlement intérieur modifié sera envoyé à la DAJI et ensuite mis au vote d'un prochain conseil.

MME BRASSIER RODRIGUES demande qui va organiser les élections dans les départements qui ne sont pas encore créés.

Marc FOURCHES répond que tous les départements doivent organiser des élections puisque les mandats relevant de l'ancienne UFR s'arrêtent au 31 août. M. DEL DUCA se renseignera auprès de la DAJI.

2. - VOTE DES STATUTS

La modification apportée à l'article 10 - La commission permanente : ajout de « deux membres BIATSS » a été accepté par la DAJI.

Concernant l'article 12 - La commission scientifique, une proposition a été faite par la DAJI.

Dans la composition, il est indiqué pour le collège C : 1 chercheur élu par laboratoire de recherche de l'UFR, les laboratoires ne font pas partie de l'UFR, il faudrait remplacer cette phrase par : *un enseignant chercheur ou un chercheur membre de l'UFR élu par laboratoire de recherche.*

Dans le mode de scrutin :

Collège C : remplacer la phrase par : Le représentant est élu au sein de chaque laboratoire par les membres du laboratoire parmi les enseignants chercheurs membres de l'UFR LCC.

Aucune autre modification n'est demandée.

Les statuts sont votés à l'unanimité.

3. - COMMISSION PERMANENTE : RÉPARTITION DES TACHES

Il n'y a pas de volontaire parmi les membres du conseil pour être responsable de la formation continue. Il sera donc fait appel aux bonnes volontés hors conseil.

MME SINDA propose Philippe FORGES qui assure cette mission pour l'UFR LACC.

M. DEL DUCA précise que ces référents auront droit à une prime.

N'ayant aucune candidature pour le Handicap, un appel sera fait à l'ensemble des enseignants de l'UFR.

Pour le conseil du 3 juillet il conviendra de voter la liste des référents :

- Référent pour le tutorat d'accueil et journées particulières (Infosup - JPO)
- Référent pour les classes préparatoires
- Référent formation continue
- Référent handicap
- Référent pour les deux formations CEAD en anglais et en espagnol ou deux référents
- Référent par département pour l'agrégation (départements d'anglais et d'espagnol).

En ce qui concerne le représentant étudiant, deux noms sont proposés.

M. GAYRAUD indique que la logique voudrait que ce soit le nom de la liste majoritaire qui soit retenu.

MME MATHIOS précise que le conseil doit élire le membre étudiant.

M. DEL DUCA va se renseigner auprès de la DAJI, le vote est reporté au prochain conseil.

4. - POINT SUR LES MEMBRES EXTÉRIEURS DU CONSEIL DE GESTION

Pour Clermont Communauté M. BLONDEAU a demandé à MME TOURNIER d'indiquer le nom d'un représentant pour chaque UFR. Aucune réponse n'a été donnée à son courrier à ce jour.

Pour l'INRA, MME GASSER a donné son accord.

Pour La Montagne, MME THOMAS n'a pas encore obtenu l'accord de son entreprise.

Pour le Rectorat, M. DURAN a accepté et pourra être suppléé en cas d'absence.

Pour Michelin, M. ECHALIER a donné son accord.

Pour Sauve qui peut le court métrage, M. REDFORD a donné son accord.

Afin de respecter la parité, il faut que Clermont Communauté soit représenté par une femme. Un courrier sera envoyé par M. DEL DUCA pour le leur préciser.

5. - RELATIONS INTERNATIONALES : APPELS A PROJETS ERASMUS

Ces appels à projets correspondent à deux types de contrats :

- OM : organisation mobility
- STA : cours donnés dans les universités partenaires.

MMES BRASSIER et PATEL rappellent les critères de classement :

- La mission doit être différente de la précédente ;
- Un même bénéficiaire peut obtenir un OM et un STA, mais il faut que la destination soit différente ;
- Le projet doit être argumenté (3 niveaux de classement : 0 point - pas d'argumentation ; 1 point - peu argumenté ; 2 points - argumentation moyenne ; 3 points - bonne argumentation).

Les critères sont validés à l'unanimité.

MMES BRASSIER et PATEL proposent le classement suivant :

- 1- G. HEELS - Manchester /Salford
- 2- L. GOURIEVIDIS - Limrick
- 3- C. BRASSIER - Halden
- 4- D. BISCONTI - Masserata
- 5- P. ROMAN - Udine
- 6- O. SALMON MONVIOLA - Barcelone
- 7- A. MOHSSINE - Salamanque
- 8- N. VIOLLE - Turin
- 9- J. GUILLAUMOND - Limrick
- 10- L. GOURIEVIDIS - Durham
- 11- G. HEELS - Louvin

Ce classement est voté à l'unanimité.

6. - POINT SUR LES HEURES ACCORDÉES AUX FORMATIONS

M. DEL DUCA annonce qu'il manque environ 3700 heures pour pouvoir mettre en place l'ensemble des formations de l'UFR.

L'Université pourrait accorder 1500 heures de plus.

Lors d'une réunion des directeurs de départements et de filières, il a été décidé de ne rien changer aux maquettes.

Le conseil de l'UFR est d'accord avec cette décision.

7. - CALENDRIER DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE

La mise en place de ce calendrier a été rendue très difficile car il faut tenir compte des trois UFR.

MME SPITZL DUPIC ne souhaite pas que le calendrier soit allongé d'une semaine car cela réduit le temps de recherche.

Le calendrier est mis au vote :

- Contre : 1
- Abstentions : 2
- Pour : 20

Le calendrier est voté à la majorité.

8. - POINT SUR LES LOCAUX

M. DEL DUCA informe le conseil qu'une visite des locaux est prévue avec la DIL le mardi 20 juin.

En ce qui concerne les travaux prévus dans l'ex bibliothèque de l'UFR LACC, l'Université doit obtenir l'autorisation de la Mairie qui va sans doute refuser puisque le bâtiment a toujours un avis défavorable.

Néanmoins le même type de travaux a été réalisé au 3^{ème} étage sans autorisation de la mairie.

La DIL serait d'accord pour implanter la bibliothèque langues au RDC du bâtiment Le Manège si les financements sont trouvés.

MME PILET soulève le problème des archives de l'UFR LACC.

9. - RECRUTEMENT D'ÉTUDIANTS POUR LE TUTORAT D'ACCUEIL

Il y a deux types de contrats :

- Contrats ARE - Aide à la réussite étudiante
- Contrat VE - Vie étudiante

L'UFR pourrait recruter quatre tuteurs durant la semaine de pré-rentrée du 4 au 8 septembre. Les étudiants recrutés seront issus des masters et licences 3^{ème} année.

Les missions qui leur seront confiées sont :

- Appui ENT ;
- Visite de la bibliothèque

Une réunion sera programmée le 1^{er} septembre avec le référent et les tuteurs.

M. DEL DUCA propose de recruter six tuteurs.

Cette décision est votée à l'unanimité.

10.- POSTES

M. DEL DUCA fait le point :

- Département d'allemand : M. CHARRIER part en détachement en Allemagne durant deux ans renouvelables une fois. Un ATER est demandé sur son poste.
Cette demande est votée à l'unanimité.
- Département Information et communication : MME DROT DELANGE est mutée à l'ESPE avec son poste. En échange, l'ESPE propose un support second degré. Ce support serait rehaussé en MCF dans un an.
La proposition suivante est faite : le support second degré pourrait être donné au Département d'Italien, M. DEL DUCA passant sur un poste de PR, son support MCF serait mis en Information et communication, ce qui permettrait de recruter un ATER à la rentrée. M. DEL DUCA précise que c'est une demande d'ATER qui va être faite.
Le département d'Allemand souhaite que le poste de lecteur soit rehaussé en Maître de langues, ce qui serait possible en échangeant le poste de maître de langues en italien contre un poste de lecteur.
Ces propositions sont votées à l'unanimité.
- Sur le poste de PRAG de MME VERAN BOUSSAADIA, il est proposé de recruter un contractuel, ce poste étant mis au recrutement pour l'année suivante.
- Département LEA - Arabe : M. THIBON est promu et muté à l'INALCO. L'Université souhaite échanger son poste de MCF contre un support second degré. Cette proposition est refusée par le conseil qui propose le recrutement d'un ATER puis d'un MCF.
Cette proposition est votée l'unanimité.
- Département d'anglais : sur le poste de MME VAN PARYS, recrutement d'un contractuel avec la même répartition : 30% département d'anglais ; 30% métiers de la culture ; 40% départements de LEA et Information et communication.
Cette proposition est votée à l'unanimité.

11.- QUESTIONS DIVERSES

MME ROMAN souhaite qu'une motion soit votée concernant la rétribution des contractuels. Ce point sera mis à l'ordre de jour du prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

Le directeur,

Patrick DEL DUCA

La secrétaire de séance, *

Martine ESTEL

*Notes prises par MME BOUVIER